

FranceAgriMer, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Languedoc-Roussillon et le cabinet Dyopta, vous convient à une conférence sur :

- quel avenir pour les parcelles soustraites au potentiel viticole par la prime d'abandon définitif en Languedoc-Roussillon ?
- quelles sont les utilisations actuelles de ces parcelles ?
- quelles sont les logiques territoriales observées ?

mardi 26 novembre 2013

de 11h00 à 12h00 / hall B5 / salle A /
Centre de conférences vigne et vin
Parc des expositions à Montpellier

LE **DEVENIR** DES ANCIENNES
PARCELLES DE **VIGNE** APRÈS
ARRACHAGE



Sitevi / SALON INTERNATIONAL DE LA VIGNE DU VIN
ET DES FRUITS ET LÉGUMES